

**Séance du lundi 11 avril 2022**

Convocation du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> avril 2022 (affichage ce même jour) à la salle de la mairie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2021 commune
- Compte de gestion 2021 commune
- Affectation du résultat 2021 commune
- Vote des taux des taxes locales 2022
- Subventions aux associations
- Budget primitif 2022 commune
- Compte administratif 2021 assainissement
- Compte de gestion 2021 assainissement
- Affectation du résultat 2021 assainissement
- Budget primitif 2022 assainissement
- Changement de nomenclature comptable
- Assujettissement à la TVA budget assainissement
- Acceptation d'un don
- Travaux toiture église : démoussage
- Temps scolaires
- Expropriation des terrains rue de Malesherbes
- Affaires et questions diverses

A 19 heures 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

**Présents :** Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, David ANSEL, François BOURGUIGNON, Thierry PERRIGNON, Anne-Charlotte HIEZ, Bernard GUEDON, Franck GONTHIER, Marc MAUPAS- OUDINOT, Gisèle MAURY, Annabelle ALVES DOS SANTOS, Patrick EDOUARD

**Absents :** Joël MACHAVOINE pouvoir à Patrick EDOUARD  
Arnaud PONCHON pouvoir à Joëlle VOISIN  
Chantal FAUVIOT pouvoir à François BOURGUIGNON

Joëlle VOISIN est élue secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : convention SDEY pour la rénovation des luminaires.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE**Fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES
Opé.2021	521 597.55 €	659 521.87 €
Reports 2020	-	354 180.53 €
TOTAUX	521 597.55 €	1 013 702.40 €

Résultat + 492 104.75 €

Investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Opé.2021	238 895.37 €	149 819.06 €
Reports 2020	61 352.04 €	-
TOTAUX	300 247.43 €	149 819.06 €

Résultat - 150 428.37 €

RESTES A REALISER 17 500.00 €

Résultat - 167 928.37€

Résultat global + 324 176.38 €

Le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune.

### COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Le compte de gestion 2021 de la commune, établi par le trésorier de Joigny, fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2021 de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 de la commune et donne quitus au trésorier.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2021 COMMUNE

Le maire propose d'affecter les résultats 2021 de la commune comme suit.

L'excédent de fonctionnement de + 492 104.75 € permet :

- de combler le déficit d'investissement pour 167 928.37 €

- d'abonder la section de fonctionnement, en recettes, pour 324 176.38 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat 2021 de la commune.

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Le maire propose de maintenir en l'état les taux des taxes locales pour 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 36.11 %

Taxe foncière (non bâti) : 42.15 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes locales pour 2022 comme présentés ci-dessus.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<b>Association</b>	Subvention ACCEPTEE EN 2021 En euros	Subvention ACCEPTEE EN 2020 En euros	<b>Subvention SOLLICITEE en 2022 En €</b>
<b>Comité des fêtes</b>		500	<b>500</b>
<b>ACCA</b>	500	500	<b>500</b>
<b>Sauvons notre lavoir</b>		150	
<b>Les Créatives</b>	450	450	<b>500</b>
<b>Senan Football Club</b>	350	300	<b>400</b>
<b>Pétanque</b>		400	<b>500</b>
<b>Eveil Musical</b>		0	<b>200</b>
<b>CPI</b>	350	350	<b>350</b>
<b>Hissez Haut</b>	300	250	<b>300</b>
<b>Champs de culture</b>		0	
<b>Saint Vincent</b>		200	<b>400</b>
<b>L'Arche des animaux</b>		100	
<b>Forme et détente</b>		100	<b>100</b>
<b>C3V</b>	150	150	
<b>Senan Danse</b>	200	200	<b>200</b>
<b>CFA bâtiment Yonne</b>		300	
<b>CIFA 89</b>		400	
<b>Rugby club d'Ordon</b>	100	150	<b>150</b>
<b>MFR Semur en Auxois</b>		100	<b>100</b>
<b>Aillant Sport Football</b>		150	
<b>MFR Toucy</b>			<b>100</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations figurant au tableau ci-dessus.

### BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 860 303.00 €.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 436 928.37 €.

Le vote a lieu par chapitre.

#### Section de fonctionnement :

##### Dépenses :

011 (charges générales)	350 000.00 €
012 (charges de personnel)	280 000.00 €
014 (versement ancienne TP)	91 803.00 €
65 (indemnités élus et subv. Assoc.)	65 000.00 €
66 (remboursement des intérêts)	8 000.00€
67 (charges exceptionnelles)	500.00 €
022 (dépenses imprévues)	50 000.00 €
042 (amortissements)	15 000 .00€

**TOTAL** 860 303.00 €

##### Recettes :

002 report	324 176.38 €
70 (revenus des domaines)	10 000.00 €
73 (impôts directs)	430 000.00 €
74 (dotations de l'État)	80 000.00 €
75 (revenus des immeubles)	16 126.62 €

**TOTAL** 860 303.00 €

#### Section d'investissement :

##### Dépenses :

20 (immobilisations incorporelles)	47 500.00 €
21 (immobilisations corporelles)	204 000.00 €
23	20 000.00 €
16 (rembt du capital emprunts)	35 000.00 €

Déficit 2021 150 428.37 €

**TOTAL** 436 928.37 €

##### Recettes :

10 (FCTVA)	50 000.00 €
13 (subventions)	56 000.00 €
21 (vente des terrains)	148 000.00 €
040 (amortissements)	15 000.00 €
Comblement du déficit	167 928.37 €

**TOTAL** 436 928.37 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 de la commune.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ASSAINISSEMENT**Exploitation :

	DEPENSES	RECETTES
Opé.2021	52 982.61 €	24 650.69 €
Reports 2020	-	50 212.78 €
TOTAUX	52 982.61 €	74 863.47 €

Résultat + 21 880.86 €

Investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Opé.2021	2 980.25 €	
Reports 2020		20 803.23 €
TOTAUX	2 980.25 €	20 803.23 €

Résultat + 17 822.98 €

Le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de l'assainissement.

**COMPTE DE GESTION 2021 ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2021 de l'assainissement, établi par le trésorier de Joigny, fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2021 de l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 de l'assainissement et donne quitus au trésorier.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2021 ASSAINISSEMENT**

Le maire propose d'affecter les résultats 2021 de l'assainissement comme suit.  
L'excédent d'exploitation de 21 880.86 € est reporté en recettes d'exploitation.  
L'excédent d'investissement de 17 822.98 € est reporté en recettes d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat 2021 de l'assainissement.

**BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à hauteur de 112 040.00 €.

Le budget primitif de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 851 110.00 €.

Le vote a lieu par chapitre.

Section d'exploitation :**Dépenses :**

011	10 000.00 €
014	7 000.00 €
65	41 040.00 €
66	6 000.00 €
042	48 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>112 040.00 €</b>

**Recettes :**

002	21 880.86 €
70	59 049.14 €
042	24 000.00 €
042	7 110.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>112 040.00 €</b>

**Section d'investissement :****Dépenses :**

23	800 000.00 €
16	20 000.00 €
040	7 110.00 €
040	24 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>851 110.00 €</b>

**Recettes :**

002	17 822.98 €
16	380 000.00 €
13	405 287.02 €
040	48 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>851 110.00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 de l'assainissement.

**CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble des collectivités doivent appliquer une nouvelle nomenclature comptable nommée M57 en remplacement de la nomenclature M14.

Monsieur le Trésorier de Joigny propose à notre commune d'anticiper ce changement en opérant le passage à la M57 dès janvier 2023, pour une adaptation progressive.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ASSUJETTISSEMENT A LA TVA BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au conseil municipal d'assujettir le service à la TVA et de saisir, à cet effet, le Service Impôts des Entreprises.

A compter de la date d'assujettissement du service à la TVA, le budget sera un budget hors taxes ; la TVA sera générée par le comptable sur des comptes de classe 4 et les écritures comptables correspondantes seront effectuées.

Des déclarations trimestrielles de TVA seront réalisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'assujettir à la TVA le budget assainissement
- Autorise le maire à accomplir toutes les formalités auprès de l'administration fiscale.

**ACCEPTATION D'UN DON**

Nous avons reçu en mairie un courrier de Mesdames Michèle Gauché, Yvette Dublanchet, Blandine Raphat et Carole Loffroy, filles, héritières de Monsieur et Madame Dublanchet.

Ces personnes proposent de faire donation à la commune d'une parcelle de terrain situé

au lieu-dit Entre les deux Eaux, cadastrée section A n°1244, d'une surface d'1 are 60 centiares dont la nature est un taillis.

Ce bien est évalué à 500 €.

Le maire demande au conseil municipal d'accepter ce don.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don, une parcelle de terrain cadastrée section A n°1244, sur la commune de Senan, appartenant à Mesdames Michèle Gauché, Yvette Dublanchet, Blandine Raphat et Carole Loffroy, filles, héritières de Monsieur et Madame Dublanchet,

### **TRAVAUX TOITURE EGLISE : DEMOUSSAGE**

Le maire a reçu de la société Pulvery Clean un devis pour le démoussage de la toiture de l'église pour un montant HT de 9 566.64 € soit 11 479.97 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société Pulvery Clean pour un montant de 9 566.64 € HT et autorise le maire à signer ce devis.

### **TEMPS SCOLAIRES**

Le conseil d'école a voté pour un retour à la semaine de quatre jours il y a deux ans.

Cette décision a été acceptée à titre dérogatoire et doit être à nouveau validée par vote ce jour.

La semaine de quatre jours convient à chacune des parties (enseignants, parents, mairie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions organisant le temps scolaire, à savoir la semaine de quatre jours.

### **EXPROPRIATION DES TERRAINS RUE DE MALESHERBES**

Dans le cadre de la procédure d'expropriation des parcelles cadastrées AH 37 et AH 39 situées rue de Malesherbes, le service des domaines a été saisi pour évaluer la valeur vénale de chacune de ces parcelles.

Parcelle AH37 est évaluée à 1500 €.

Parcelle AH39 est évaluée à 13 000 €.

Ces montants constituent donc les indemnités qui seront versées aux propriétaires.

Ces avis sont transmis au préfet de l'Yonne dans le cadre de notre demande d'expropriation de ces parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces évaluations, acceptent ces indemnités et autorise le maire à poursuivre la procédure d'expropriation.

### **CONVENTION COMMUNE SDEY : RENOVATION DES LUMINAIRES BOULES**

Une nouvelle convention financière doit être signée entre la commune et le SDEY pour les travaux d'éclairage public (remplacement des luminaires boules) réalisés par le SDEY.

Ces travaux s'élèvent à 30 820,21 € TTC et la part communale, 60 % du HT s'élève à 15 410,11 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention financière proposée par le SDEY pour le remplacement des luminaires boules.

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Tableau des permanences pour l'élection présidentielle : remise à chaque conseiller municipal de la version actualisée pour le 2<sup>e</sup> tour du 24 avril 2022.
- Anne-Charlotte HIEZ fait savoir au conseil municipal que le concours de dessins organisé pour les écoliers a eu un vrai succès. 50 dessins ont été réalisés. Le jury a délibéré et a retenu quatre lauréats (maternelle, CP, CE1-CE2 et CM1-CM2) qui recevront un prix différent selon la section. Tous les participants auront droit à un chocolat.
- David ANSEL informe le conseil municipal de la date de l'assemblée générale du comité des fêtes : le 29 avril.
- L'écho de Senan paraîtra dans quelques jours. Les articles ont été reçus et enregistrés à la mairie.
- Anne-Charlotte HIEZ fait savoir que, comme cela avait été demandé lors d'un précédent conseil, une session de formation aux gestes de premiers secours de 12 personnes, à destination des habitants, sera organisée un samedi matin et animée, gratuitement, par un médecin urgentiste.
- Joëlle VOISIN informe le conseil municipal de la présence d'un cinéma mobile à Saint Maurice Thizouaille qui projette des films intéressants une fois par mois. Une information sera transmise via PanneauPocket. La prochaine séance est fixée au vendredi 6 mai à 20 heures à la salle communale de Saint Maurice Thizouaille. Le film projeté est La Brigade de Louis-Julien PETIT avec Audrey LAMY et François CLUZET.
- Franck GONTHIER remercie le maire et François BOURGUIGNON pour leur médiation positive dans des problèmes de voisinage.
- Joëlle VOISIN annonce que la conseillère numérique, qui devait aider les habitants des communes de l'Aillantais dans leurs démarches à partir d'avril, a démissionné de la communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne. Un recrutement est en cours.
- Le maire informe le conseil municipal qu'un projet de convention transmis par la société RWE RENOUVELABLES FRANCE a été reçu en mairie, pour l'occupation des chemins ruraux et voies communales. Ce projet mérite une étude approfondie.

Séance levée à 20 h 45.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 12	Ayant pris part aux votes : 15
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	David ANSEL
François BOURGUIGNON	Thierry PERRIGNON	Anne-Charlotte HIEZ
Bernard GUEDON	Arnaud PONCHON	Joël MACHAVOINE
	Pouvoir à Joëlle VOISIN	Pouvoir à Patrick EDOUARD
Franck GONTHIER	Gisèle MAURY	Annabelle ALVES DOS SANTOS
Patrick EDOUARD	Chantal FAUVIOT	Marc MAUPAS-LOUDINOT
	Pouvoir à François BOURGUIGNON	